

COMMUNE DE CHAMBEON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 Mars 2018

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Bernard PICARLES, M. Louis VIGNON, M. Pierre FONTIMPE, Mme Lucie GROLLEAU FRECON, Mme Agnès MARGOTAT, Mme Nicole MATHIEU.

Excusés : M. Antony PILON qui donne pouvoir à M. Bernard PICARLES, M. Julien COLLANGETTE qui donne pouvoir à Mme Michelle DELORME et M. Maxime TROTTET.

Mme Agnès MARGOTAT a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/02/2018.

Le compte-rendu de la séance du 27/02/2018 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Madame DELORME Michelle, Maire rappelle au conseil municipal que suite à la création de Forez-Est les taux intercommunaux seront lissés sur 12 ans à partir de 2017. Ceci provoquera une baisse des recettes pour les communes de l'ex-CCFF. Madame le Maire propose que cette baisse soit récupérée par les impôts locaux communaux.

Après discussion les conseillers valident cette proposition : les taux d'imposition en 2018 seront : 5.61% pour la taxe d'habitation, 7.63% pour la taxe foncière bâti et 27.37% pour la taxe foncière non bâti. **(D1-2018-03-27)**.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Le Conseil Municipal vote favorablement et à l'unanimité les budgets primitifs 2018, communal, eau, assainissement et ZA.

Pour le budget communal, le fonctionnement s'élève à 373 198 € et l'investissement à 308 627 €

LUDOTHEQUE

La Communauté de Communes de Forez-Est a proposé aux communes de son territoire l'animation de la Ludothèque itinérante. Pour Chambéon la ludothèque interviendra salle Arc-en-ciel un mercredi après-midi par mois. Les prochaines séances seront les mercredis 25 avril, 23 mai et 27 juin 2018.

Elle est ouverte aux familles et personnes de la commune qui veulent découvrir de nouveaux jeux et partager une après-midi agréable et ludique. Grâce à l'adhésion de la commune cette animation est gratuite.

Ce service propose également le prêt de jeux pour une cotisation de 5€/an/personne. **(D2-2018-03-27)**.

PLAN D'EAU

Madame le Maire rappelle que la commune a été sollicitée pour la création d'un centre de loisirs nautiques et de sports de plein air sur le plan d'eau. Plusieurs rencontres se sont déroulées avec les porteurs du projet. Les nouvelles activités proposées (wakeboard, paddle, water games, VTT électriques...) participeront à l'essor de notre territoire. Ce projet pris en charge par les porteurs du projet apportera un plus à notre commune.

Une convention sera établie entre la commune et la société responsable de ces activités. **(D3-2018-03-27)**.

Madame le Maire rappelle que la première destination de ce plan d'eau était à vocation touristique.

Après divers échanges le conseil municipal par 7 pour et 2 abstentions valide la mise en route de ce projet.

CONVENTION AVEC CCFE POUR ZONE ARTISANALE

Mme Le Maire indique que selon la Loi 2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe ») la compétence Zone artisanale est de la seule compétence des Communautés de Communes. Les conditions patrimoniales et financières du transfert et des charges de fonctionnement n'ont pas été arrêtées sur l'année 2017, donc une convention conclue entre la CCFE et la commune de Chambéon doit être signée. **(D4-2018-03-27)**.

CO-FINANCEMENT D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES

Madame le Maire présente le dispositif d'aide spécifique aux entreprises commerciales et artisanales que la Région a mis en place. Projets situées en centre-bourg ou centre-ville pour des travaux de rénovation, de sécurité ou encore d'investissements de matériels à condition qu'un cofinancement local soit apporté. L'aide communale sous forme de subvention concerne les entreprises commerciales ou artisanales disposant d'un point de vente avec vitrine, destiné aux particuliers, qu'elles soient en phase de création, de reprise ou de développement. Une même entreprise ne pourra bénéficier qu'une seule fois du dispositif sur une période de 3 ans, à moins qu'il s'agisse d'un projet concernant de nouvelles activités. L'aide de la commune est fixée à 10% des dépenses éligibles quand la Communauté de Communes de Forez Est en apporte 10 % et la Région en apporte 20%.

Le Conseil municipal vote favorablement. **(D5-2018-03-27)**.

MAINTENANCE TELEGESTION

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de Chambéon adhère depuis 2017 pour l'école, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant la maintenance du système de télégestion existant

La souscription à cette option entraîne le versement d'une contribution annuelle de 226 € pour l'ensemble des sites concernés jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence.

Le conseil municipal délibère favorablement. **(D6-2018-03-27)**.

ACHAT JARDINIÈRES

Pour permettre une économie d'eau et une meilleure organisation du travail de notre employé municipal, il a été décidé de renouveler les jardinières. Le conseil municipal décide l'achat de jardinières à réserve d'eau et valide le devis de la société ATECH pour un montant TTC de 3148,20 €. **(D7-2018-03-27)**.

AVIS DU CM EXPLOITATION CARRIERES A FEURS

Madame le Maire présente l'enquête publique d'une exploitation de carrières de sables et graviers à FEURS à « la Garenne » et « la Ronzière ». Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce dossier **(D8-2018-03-27)**.

NOUVEAUX HORAIRES SCOLAIRES A PARTIR DE LA RENTREE 2018

Suite à l'enquête mise en place par la commission petite enfance la forte majorité des parents a plébiscité la semaine à 4 jours. Le Conseil Municipal valide cette organisation scolaire. Sachant que la Maison Familiale de Mornand livre les repas tous les jours l'horaire du matin sera donc maintenu.(8h30/11h45). La garderie scolaire restera en place avant et après les cours. A partir de la rentrée de septembre 2018 les jours scolaires seront les lundis, mardis, jeudis et vendredis et les horaires 8h30-11h45 et 13h30-16h15. **(D9-2018-03-27)**.

DOSSIERS EN COURS

PROJET DE TERRITOIRE CCFE

Madame le Maire indique que la CCFE est en marche et travaille à l'élaboration d'un projet de territoire. Elle incite chaque conseiller à répondre à l'enquête Projet de Territoire de CCFE transférée par mail. Elle invite tous les membres du conseil municipal à participer aux ateliers à thème et territoriaux qui se dérouleront les 24 et 25 avril.

DIVERS

Des devis pour améliorer la salle des fêtes sont en cours : peinture, éclairage, menuiserie. Des décisions seront prises au prochain conseil.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.

9 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 2 mai 2018 à 20h30.

Michelle Delorme, Maire de Chambéon.

